



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉMARCHE BROSSIER-PALLU : méthode d'inventaires en futaie irrégulière de montagne (AURA)

Comité paritaire sylvo-cynégétique du 29/09/23



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« Inventaire simplifié mesurant la pression (dégâts) occasionnée par le grand gibier sur une parcelle gérée en futaie à couvert continu (irrégulière ou jardinée) »

Réalisation : MM. PALLU, BROSSIER et LAUNAY (mise à jour du 14 février 2023)

- **30 placettes d'inventaires**
- en s'appuyant sur le réseau de cloisonnements d'exploitation ou selon un pré-quadrillage préparé en amont
- en s'écartant d'au moins 25m de la bordure de la parcelle pour mesurer la première placette

Surface de la parcelle (ha)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Distance entre placette (m) : D	18	26	32	37	41	45	48	52	55	58	61	63	66	68	71	73	75	77	80	82
Nombre de points/ha	30	15	10	8	6	5	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	1

« Inventaire simplifié mesurant la pression (dégâts) occasionnée par le grand gibier sur une parcelle gérée en futaie à couvert continu (irrégulière ou jardinée) »

Réalisation : MM. PALLU, BROSSIER et LAUNAY (mise à jour du 14 février 2023)

Mesure de la régénération acquise

Placettes de 4m de rayon

Observation de maximum 10 tiges d'essences objectif (les plus hautes, puis les plus proches du jalon)

H1 : entre 30 et 80 cm

H2 : entre 80 cm et 2m

A défaut : mesure des semis

Placettes de 2m de rayon

Observation de 10 semis d'essences objectif (les plus hauts, puis les plus proches du jalon)

Au besoin, mesure des gaules et perches

En présence des espèces cerf et/ou daim

Placettes de 10m de rayon

Observation de 10 gaules et/ou perches d'essences objectif (idem)

« Inventaire simplifié mesurant la pression (dégâts) occasionnée par le grand gibier sur une parcelle gérée en futaie à couvert continu (irrégulière ou jardinée) »

Réalisation : MM. PALLU, BROSSIER et LAUNAY (mise à jour du 14 février 2023)

En cas d'absence de régénération ou de régénération insuffisante

Installer des enclos de 2m de rayon dans des trouées potentiellement régénérables

⇒ Potentiel de régénération des semenciers

Remarques

Une tige n'est comptabilisée qu'une seule fois (si abrutie et frottée, comptabilisée comme frottée)

Pression autre que cervidés, ou facteurs limitants : à mentionner dans la partie observations

Groupe de travail CPSC du 14/09/23

- Base : « Fiche d'inventaire simplifié mesurant la pression (dégâts) occasionnée par le grand gibier sur une parcelle gérée en futaie à couvert continu (irrégulière ou jardinée) » et sa notice explicative
- Adaptation à la futaie irrégulière de montagne d'AuRA :
=> Cheminement et réalisation des points d'inventaire le long des courbes de niveau. Les 30 placettes sont générées aléatoirement grâce à un logiciel SIG.
- Test effectué par Nolwenn BAUTIER (stagiaire ONF) => temps moyen d'inventaire proche d'1/2 journée / parcelle de 5 ha
- Données pouvant être relevées de façon optionnelle :
 - * Relevé des essences accompagnatrices et compétitrices
 - * Evaluation du potentiel de régénération

Groupe de travail CPSC du 14/09/23

A quelle échelle les inventaires doivent-ils être faits ?

1/ Seuil de surface minimale = 3 hectares.

Dans le cas de petites propriétés < 3 ha, il est conseillé d'élargir aux propriétés voisines pour atteindre ce seuil si les propriétaires voisins sont consultés et volontaires.

2/ Taille conseillée pour une parcelle ou propriété à inventorier : 3 à 20 ha

3/ Cas d'une grande propriété plus grande

Tirage aléatoire de quelques parcelles, au sein d'un ensemble de parcelles qui présentent un intérêt au titre du diagnostic (ex : présence de trouées permettant un renouvellement) et qui sont accessibles. Chacune de ces parcelles tirées aléatoirement fera l'objet des 30 points d'inventaire.

4/ Il peut être identifié une zone à enjeu au sein d'une parcelle, afin de répartir les 30 points d'inventaire au sein de cette zone (ex : exclure les zones dangereuses).

5/ La définition de la zone d'inventaires fait partie de la médiation et se fait conjointement entre forestiers et chasseurs (=> appui de la FDC).

Groupe de travail CPSC du 14/09/23

Expérimentation dans le cadre de l'appel à projet « Réalisation de médiations selon la méthode « Equilibre forêt-gibier » (ou Brossier-Pallu) », lancé par la DRAAF

Invitation systématique d'un représentant nommé par la FDC

Expérimentation suivie d'un retour d'expérience (avec un bilan des mesures sylvicoles et cynégétiques mises en œuvre), qui sera discuté en groupe technique CPSC



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service forêt bois énergies

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

FIN



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*